



Résiliation de devis signé

Par **basurono**, le **10/10/2012** à **20:40**

Bonjour,

J'ai signé 2 devis à un artisan (un terrassier) qui comportait une ligne indiquant "plus value si brise roche = 100 € HT par heure".

Avant de signer j'avais appelé en demandant ce que signifiait cette ligne, la personne m'a répondu que ce n'était rien, que nous n'étions pas concernés.
Très naïvement, je l'ai cru et j'ai signé.

Or aujourd'hui, les travaux du 1er devis effectués, il me demande 1000 € de plus value, soit 40% du montant du devis.

Puis-je m'opposer à ce surcoût qui me semble vraiment exagéré ?

Puis-je demander à l'artisan de justifier ce coût ?

Du coup, je lui ai demandé s'il avait prévu une plus-value pour le second devis, il s'avère qu'il exige 2000 € !

Les travaux n'étant pas commencés, puis-je résilier ce devis, au motif que je ne possède pas ces 2000 € supplémentaires ?

Merci beaucoup !